



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 6 mai 2024

Mayotte place nette: la lutte contre l'économie illégale continue

La semaine dernière, dans le cadre de Mayotte Place Nette, les opérations de police des pêches se sont multipliées, conduites par les Affaires Maritimes et la Gendarmerie nationale.

Les opérations se sont concentrées sur le secteur Est de Grande Terre et ont permis de procéder :

- au contrôle des commerces de détail locaux de la ville de Dembéni. 15 kilos de produits de la pêche non déclarés ont été saisis. Un travail de sensibilisation a été réalisé auprès des commerçants ;
- à l'investigation complète de la mangrove de Dembéni. 1 filet illégal d'une longueur de 50 mètres a été saisi ;
- au contrôle de commerces de détail locaux ou informels proposant de la vente de produits de la pêche sur le secteur de Nyambadao. 235 kilos de produits de la pêche non déclarés ont été saisis ;
- à la saisie d'une pirogue non réglementaire contenant un filet de 500 mètres sur le secteur de Passamainty ;
- à un nouveau contrôle éclair du port de pêche de Mtsapéré une semaine après l'opération d'envergure réalisée avec les services de la Police nationale. 250 kilos de produits de la pêche non déclarés ont été saisis.
- une visite de sensibilisation a également été réalisée auprès d'une nouvelle poissonnerie ouverte depuis peu à Kawéni.

Au total, ces contrôles ont permis de saisir :

- 0,5 tonne de produits de la pêche non déclarés
- 2 filets illégaux (50 et 500 mètres)
- 1 pirogue

Ces opérations sont essentielles au développement de la filière de la pêche à

Mayotte car elles s'attaquent à des activités illicites et faussant la concurrence. Elles ont également pour objectif la lutte approfondie contre l'immigration clandestine en stoppant des sources de revenus pour les étrangers en situation irrégulière. Elles ont vocation à se répéter sur l'ensemble du territoire dans les prochaines semaines.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.gouv.fr
Facebook – Instagram – Twitter/X - YouTube : @Prefet976
Sollicitations presse : <https://wkf.ms/43XzooQ>